



LE RÔLE DES PARTENAIRES SOCIAUX COMME ACTEURS DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Par Pierre Gattaz,
Président de BusinessEurope

UN DIALOGUE SOCIAL EFFICACE POUR LA PROSPÉRITÉ DES ENTREPRISES ET DE NOTRE SOCIÉTÉ

L'Europe est l'un des meilleurs endroits au monde pour vivre, travailler et faire des affaires. Cela n'est pas arrivé par hasard. L'UE a un excellent bilan social et l'intégration européenne a joué un rôle déterminant pour faire du mode de vie européen ce qu'il est aujourd'hui.

Dans notre économie sociale de marché européenne, nous devons veiller à ce que les défis économiques et sociaux soient abordés de manière cohérente.

Les entreprises sont les principales créatrices de croissance et d'emplois. Elles contribuent aux solutions qui nous permettront de répondre aux défis sociétaux et environnementaux, améliorant ainsi les conditions de vie et de travail. Elles négocient directement avec les syndicats ou mandatent les organisations patronales pour le faire. Elles ont un rôle central à jouer pour façonner l'avenir de l'Europe.

Face à la crise de la Covid, le bon fonctionnement du dialogue social, à tous les niveaux appropriés, s'est avéré être une force pour l'Europe. Notre culture de dialogue social nous a permis de trouver des solutions rapides et adaptées pour maintenir autant que possible

l'activité économique, tout en aidant les entreprises et les salariés à survivre à la réduction d'activité engendrée par la crise.

Le Plan de Relance Européen: UN LEVIER POUR LA PRODUCTIVITÉ, LA CROISSANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ

Les mesures d'urgence mises en place l'année dernière pour répondre à la crise ont permis d'en atténuer les effets sociaux sur l'emploi. Mais aujourd'hui, nous sommes entrés dans une nouvelle phase. Désormais, l'accent doit être mis sur la reprise en faisant bon usage des ressources extraordinaires qui ont été réunies dans le cadre des plans de relance européens et nationaux.

Afin de réussir, nous devons accélérer la transformation de nos économies. Selon BusinessEurope, cela signifie que les fonds européens doivent être utilisés pour stimuler la productivité, la croissance et la compétitivité. Le soutien financier européen doit être accompagné de réformes structurelles capables de générer de la croissance et de soutenir l'emploi, longtemps après que les fonds ont été dépensés.



RESPECTER LES COMPÉTENCES NATIONALES ET L'AUTONOMIE DES PARTENAIRES SOCIAUX

En tant que partenaire social engagé, BusinessEurope estime que le dialogue social européen a un rôle important à jouer pour contribuer à l'élaboration des politiques de l'UE en matière sociale et rendre les marchés du travail plus efficaces en les adaptant aux nouvelles réalités économiques et sociales.

Le 7 mai dernier, les trois institutions européennes – Commission, Conseil, Parlement – et les partenaires sociaux européens ont signé l'engagement social de Porto. Nous devons maintenant entrer dans la mise en œuvre concrète de cet agenda.

Il y a actuellement des tentatives regrettables d'accroître les compétences de l'UE en matière de politique sociale en essayant de contourner les compétences nationales garanties par le Traité. Les projets de directive sur les salaires minimums et sur la transparence des rémunérations sont des exemples récents d'interventionnisme au détriment des compétences des États membres et des partenaires sociaux. L'introduction de ces nouvelles directives affaiblirait les entreprises dont la force est l'épine dorsale d'une Europe sociale.

C'est pourquoi, en amont du Sommet social de Porto, un groupe de onze États membres ont rappelé l'importance de respecter les compétences nationales lors du développement de la dimension sociale de l'Europe. BusinessEurope ajoute à cela qu'il est tout aussi important de respecter le rôle des partenaires sociaux, qui, dans les pays les plus performants de l'Europe, jouent un rôle de premier plan pour assurer un bon fonctionnement des marchés du travail.

DES POLITIQUES ORIENTÉES VERS LA CRÉATION D'EMPLOIS ET L'EMPLOYABILITÉ

L'un des enjeux principaux pour les marchés du travail et les systèmes sociaux nationaux est de faire face au vieillissement de nos populations. 22 millions de personnes vont parvenir à la retraite d'ici 20 ans. Il s'agit d'un enjeu consi-

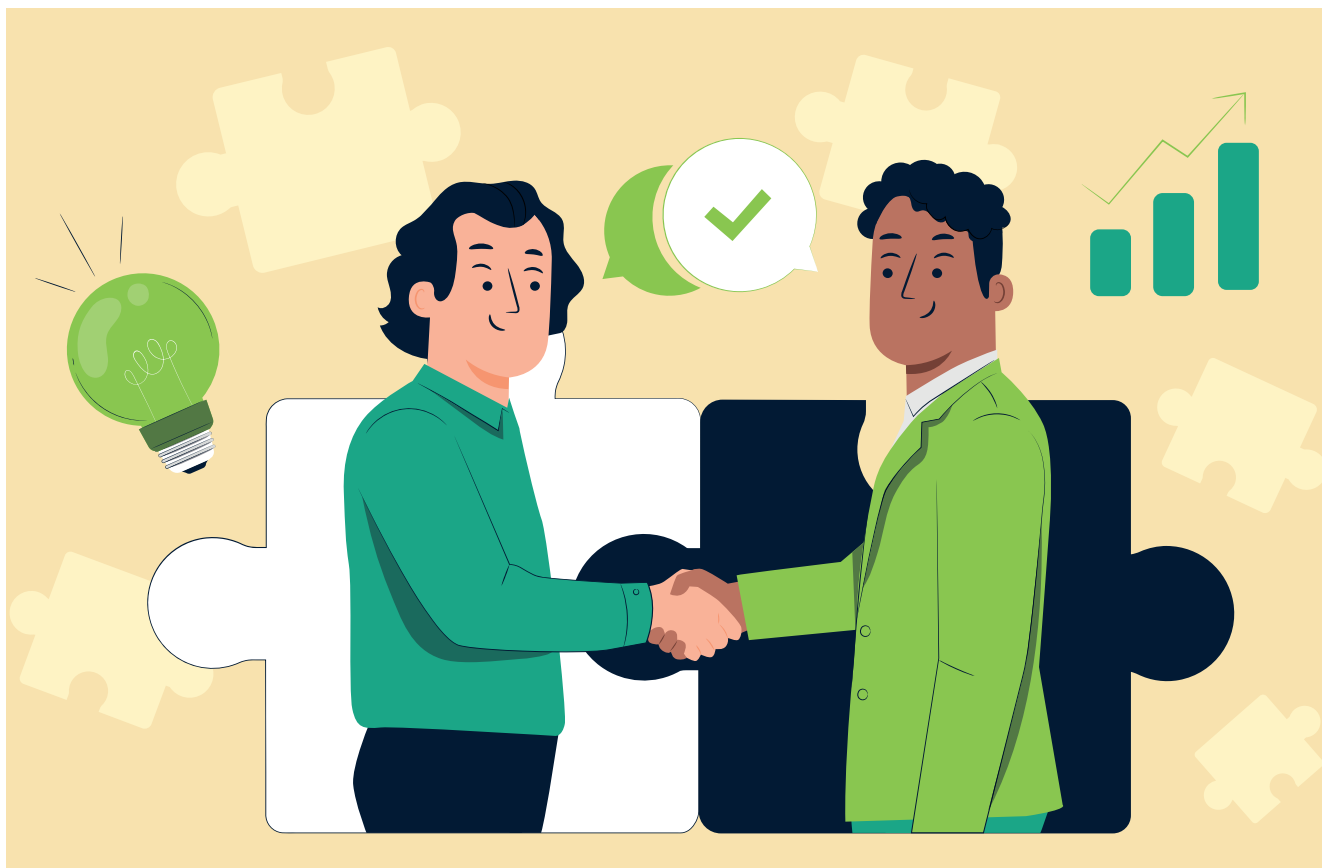
dérable. L'augmentation de la participation au marché du travail est cruciale pour assurer le maintien des systèmes de protection sociale dans nos sociétés marquées par une augmentation de la dépendance.

À court terme, pour parvenir à une reprise rapide de l'emploi, la principale priorité est d'encourager les employeurs à créer des emplois. La charge fiscale sur le travail doit rester à un niveau raisonnable et être réduite si nécessaire. Par ailleurs, pour créer des emplois dans le cadre d'une reprise post-pandémie encore fragile, les employeurs doivent être encouragés à recruter par l'introduction d'incitations à l'embauche bien conçues. Pour les entrepreneurs, générer de l'emploi est une source de fierté et un signe de confiance. Cette confiance doit être nourrie par la reconnaissance de la contribution positive de l'entreprise à la société.

Parallèlement, les politiques européennes et nationales doivent encourager l'employabilité et l'adaptabilité des demandeurs d'emploi et des travailleurs. Pour réduire le nombre élevé de personnes inactives, il faut leur apporter un soutien adapté pour les aider à se rapprocher du marché du travail, développer leurs compétences et les encourager à reprendre une activité professionnelle. Des incitations financières à l'emploi, en synergie avec des politiques d'activation plus efficaces, sont des mesures clés pour favoriser une plus grande participation sur le marché de l'emploi.

Un autre chantier de réforme structurelle est d'assurer une meilleure adéquation entre les emplois offerts et les compétences disponibles dans tous les secteurs de l'économie. L'enjeu principal dans le domaine de la formation est de moderniser les systèmes d'éducation et de formation nationaux pour qu'ils répondent mieux aux besoins liés aux emplois nouveaux, et à l'évolution des métiers dans le cadre des transitions numérique et écologique. Il s'agit d'améliorer l'offre de formation au vu de l'évolution des besoins des marchés du travail.

Enfin, la sortie de crise est également le bon moment pour que les partenaires sociaux européens se saisissent de la question du télétravail. Le retour progressif à des pratiques de télétravail volontaires, avec l'accord de l'employeur et du travailleur concerné, fait partie des enjeux du marché du travail post-Covid. Il revient aux partenaires sociaux européens d'aborder ce sujet sur base de leur accord sur le télétravail conclu en 2002.



DES LIEUX DE CONCERTATION ADAPTÉS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROTECTION SOCIALE

L'Union n'a pas vocation à résoudre toutes les questions qui se posent sur les marchés du travail européens. Le rôle principal de l'Union européenne est de fournir des informations, des incitations et un soutien aux États membres et aux partenaires sociaux pour leur permettre de concevoir des réponses adaptées aux défis auxquels ils sont confrontés.

C'est pourquoi nous avons proposé la création au niveau européen de deux nouveaux comités consultatifs : l'un sur l'emploi et l'autre sur la protection sociale. La coopération quadripartite entre la Commission, les États membres, les employeurs et les salariés est la bonne approche pour faciliter la modernisation des politiques de l'emploi et de protection sociale tout en respectant les compétences nationales et l'autonomie des partenaires sociaux.

Il n'existe à ce jour pas de forum quadripartite permanent dans les domaines de l'emploi et la protection sociale permettant aux États membres et aux partenaires sociaux de débattre en amont des initiatives de la Commission européenne pour assurer leur

pertinence. La sortie de la crise de la Covid n'a fait que renforcer la nécessité d'aborder ces sujets dans un espace de concertation régulière, adapté aux défis majeurs que nous rencontrons. La création de ces deux nouveaux comités consultatifs vise à améliorer la coordination des politiques nationales de l'emploi et de protection sociale dans le cadre du semestre européen ainsi que la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. ■

“LES POLITIQUES EUROPÉENNES ET NATIONALES DOIVENT ENCOURAGER L'EMPLOYABILITÉ ET L'ADAPTABILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES TRAVAILLEURS.”